

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 22/1026 :

Réhabilitation de l'Eglise de Pierrefonds -
Approbation du plan de financement
prévisionnel

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



Accusé de réception en préfecture
974 22 97 40 164 2022/216-22-1026-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception Préfecture : 22/12/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°22/1026 : Réhabilitation de l'Eglise de Pierrefonds - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que dans la continuité de la réfection des bâtiments inscrits au titre des monuments historiques sur le territoire communal, la Ville de Saint-Pierre souhaite entreprendre la restauration de l'église de Pierrefonds.

Les principales interventions sont les suivantes :

- Réalisation de travaux de gros œuvre ;
- Reconstitution de la charpente couverture ;
- Remplacement des portes et fenêtres ;
- Pose de carrelage de basalte ;
- Réalisation de travaux de revêtements extérieurs à la chaux ;
- Aménagement des abords ;
- Reconstruction et extension d'un sanitaire.

Cette opération, d'un coût prévisionnel de **781 854.97 € HT**, financée par le **Conseil Départemental** dans le cadre du **Pacte de Solidarité Territoriale 2021-2023** est également éligible au financement de **l'ETAT** au titre des **crédits d'investissements DAC (Direction des Affaires Culturelles)**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|---|------------------------|
| • ETAT
(Crédits d'investissements DAC = 25%) | 191 000.00 € HT |
| • CONSEIL DEPARTEMENTAL
(PST 2021-2023 => 45%) | 350 000.00 € HT |
| • COMMUNE DE SAINT-PIERRE
(Participation communale = 30%) | 240 854.97 € HT |

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement précité ;
- **DE SOLLICITER L'ETAT**, pour l'affectation des crédits « Investissements DAC » sur ce projet ;
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1026-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022